

**Violences sexistes et sexuelles à l'ENS de Lyon : un rapport accablant de l'IGESR.
Et maintenant ?**

La présidence est très sévèrement épinglée dans le rapport de synthèse sur les agressions sexuelles à l'ENS de Lyon établi par l'IGESR et publié le jeudi 28 octobre. A la réception de ce rapport, la présidence nous envoyait un courriel triomphal et particulièrement appuyé : « ...nous sommes résolument mobilisés...". Pourtant, le mismanagement de la présidence est résolument en cause dans cette affaire, et il est devenu le problème de l'ensemble de l'établissement. Désormais, la situation atteint profondément l'image professionnelle de l'ENS. Pour le SNESUP-FSU, le temps des affirmations et des rodomontades doit faire place à l'action.

Le SNESUP-FSU rappelle que dans le courrier d'annonce de la saisine de l'IGESR, le courrier de la Ministre Frédérique Vidal disait : " J'ai demandé...". Le président, Jean-François Pinton, a au contraire affirmé qu'"il" était lui-même à l'origine de cette demande. Il a donc officiellement menti à ses administrés et les indices de cette politique des petits et des grands mensonges sont nombreux. Pour le SNESUP-FSU, le caractère massif du problème des violences sexistes et sexuelles est intrinsèquement lié à l'absence d'une politique d'établissement dans ce domaine, et cette absence est à l'image de la mandature du président dans bon nombre d'autre domaines. Elle en est l'indice désastreux.

Il y a urgence à comprendre comment cette présidence et son cabinet ont pu laisser les choses en venir à ce point scandaleux sans jamais l'ombre d'un mea culpa. C'est pourtant à cette auto-critique que le rapport des inspecteurs invite la présidence.

Force est de constater en effet que les cinq années passées à regarder ailleurs (par exemple à tenter de construire un IDEX qui n'a pas abouti) ont conduit la présidence et son cabinet à faire le choix d'ignorer l'ampleur et la gravité des problèmes concrets qui se posaient au sein de l'ENS, et dans un grand nombre de cas, à ne pas assister les personnes qui y étaient confrontées, recouvrant d'un silence institutionnel d'un autre âge des faits gravissimes.

Comme l'ont confirmé de très nombreux jugements du Tribunal Administratif de Lyon, une présidence lointaine, majoritairement employée en dehors de l'institution qu'elle était supposée présider, aura confondu l'inaction et l'autoritarisme avec l'autorité réelle et la responsabilité partagée ; elle aura abîmé cet établissement au plus profond de son fonctionnement et de ses décisions. Pour le SNESUP-FSU, le rapport de l'IGESR n'est pas surprenant, tant les indices visibles dans les instances de cet établissement (CA, CT, CHSCT) sont accablants. La conclusion de cette sévérité sera-t-elle tirée ? Ou bien la présidence sortira-t-elle « toute nouvelle » de ce moment de notre histoire ?

L'espace public se saisit en ce moment de toute la dimension du problème. Le SNESUP-FSU veillera avec force à ce que la première ligne des recommandations de l'IGESR : "Convenir d'un accord-cadre avec les autorités judiciaires pour suivre les procédures en cours », soit mise à exécution dans les plus brefs délais. Il rappelle que selon un tel accord-cadre, celui qui occupe la fonction de président·e, ou celui ou celle qui sera appelé·e à l'occuper, sait désormais ce qu'il n'aurait pas dû ignorer : qu'il ou elle, in fine, est juridiquement responsable, et responsable devant les victimes. Les droits et la sécurité des personnels ne sont pas optionnels. Au-delà des mots, des décisions doivent être prises et les responsabilités doivent être assumées.